



College of Europe
Collège d'Europe



Le Collège d'Europe, Institut de formation spécialisé dans les études européennes, octroie, au titre de l'année universitaire 2021-2022, des bourses d'études post-universitaires aux étudiants provenant des pays de la Politique Européenne de Voisinage, dont le Maroc fait partie.

Il s'agit d'une formation approfondie, sanctionnée par un **diplôme de Master**, et dispensée dans l'un des deux campus du Collège : campus de Bruges en Belgique et campus de Natolin à Varsovie en Pologne.

Durée de la formation



1 année universitaire (de septembre à juin)

- Pour plus d'informations sur le Programme, veuillez consulter le site web du Collège : <https://www.coleurope.eu/fr/bienvenue-au-college-deurope-une-experience-qui-changera-votre-vie>
- Si vous avez un problème d'enregistrement de votre candidature, veuillez contacter directement le Collège d'Europe par courriel : info.admissions@coleurope.eu



Brugge

College of Europe
Collège d'Europe



Natolin



UNION EUROPEENNE

Éligibilité

La candidature est ouverte aux étudiants disposant d'un niveau universitaire permettant l'accès au cycle de Master, à savoir la Licence (avec une expérience acquise sous forme de stages(s) et/ou occupations professionnelles), le Master ou équivalent.

Date limite

13 janvier 2021

Candidature

<https://admissions.coleurope.eu/login>



College of Europe
Collège d'Europe

Brugge



Natolin



UNION EUROPEENNE



Avantages de la bourse

- Frais académiques
- Logement
- Repas (à l'exception du déjeuner/dîner les dimanches et jours fériés à Bruges)
- Frais de voyage

Masters disponibles

- Etudes économiques européennes
- Etudes européennes interdisciplinaires
- Etudes juridiques européennes
- Etudes politiques et de gouvernance européennes
- Etudes en relations internationales et diplomatiques de l'Union Européenne

Procédure de sélection

Après l'évaluation et le classement final des candidatures, les candidats présélectionnés seront invités à un entretien de sélection définitive qui sera conduit par un Comité mixte, désigné conjointement par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique -Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique- ainsi que le Collège d'Europe.